

| | | | | | |
|-------------|------------|----------------------|----|--------------|----|
| Convocation | 06/12/2016 | Délégués en exercice | 49 | Présents | 39 |
| Affichage | 06/12/2016 | Votants | 47 | Procurations | 8 |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016 A 18 h 00

Président de séance : Pascal BUGIS

N° 2016/205

Infrastructures de communication - Transports - Approbation de l'avenant à la convention avec le SDET pour l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques

Etaient présents :

| | | |
|-------------------|---|--|
| AIGUEFONDE | : | Vincent GAREL |
| AUSSILLON | : | Bernard ESCUDIER, Muriel ALARY, Didier HOULÈS, Dominique PETIT |
| BOISSEZON | : | Claude AUSSILLOU |
| CASTRES | : | Pascal BUGIS, Brigitte LAQUAIS, Nathalie BALZAN, Fabienne LÉVÊQUE, Daniel CALLEJON, Nathalie de VILLENEUVE, Arnaud BOUSQUET, Michel SABLAYROLLES, Pierre FABRE, Geneviève AMEN, Jean-Pierre PARIS, Danielle MESSÉAN DE SÉLORGES, Henri PISTRE, Philippe GUÉRINEAU, Martine GILMER, Jean-Marc POTHIER, Géraldine ROUQUETTE, Jean-Paul PILOZ |
| CAUCALIÈRES | : | Yohan ZIEGLER |
| LABRUGUIÈRE | : | Jean-Louis CABANAC, Marie Dominique PESTRE SURLES |
| LAGARRIGUE | : | Vincent COLOM |
| MAZAMET | : | Olivier FABRE, Françoise ROUQUETTE, Michel MARTIN, Janine BARENS, Laurent MONNIER |
| NAVÈS | : | Marc COUSINIÉ |
| PAYRIN-AUGMONTEL | : | Alain VAUTE |
| PONT DE L'ARN | : | Bernard CABANES |
| LE RIALET | : | Michel CASTAN |
| SAINT-AMANS-SOULT | : | Daniel VIAELLE |
| VALDURENQUE | : | Jean-Louis BATTUT |

Etaient représentés :

| | | | | |
|---------|----------------------------|----------------|------------------------------|---------------|
| CASTRES | Xavier BORIES | Procuration à | Fabienne LÉVÊQUE | |
| | Philippe LEROUX | Procuration à | Jean-Pierre PARIS | |
| | Fabienne FRAGIACOMO | Procuration à | Danielle MESSÉAN DE SÉLORGES | |
| | Yoan BASTOS | Procuration à | Nathalie BALZAN | |
| | Laurence MUDET | Procuration à | Pierre FABRE | |
| MAZAMET | Catherine COLOMBIÉ-DESPLAS | Procuration à | Geneviève AMEN | |
| | Philippe BANCAL | Procuration à | Dominique PETIT | |
| | LE VINTROU | Gérard CAUQUIL | Procuration à | Michel CASTAN |

Etaient absents :

Marc NOUXET, Henri BOSC suppléant de Jean-Louis GAU.

Secrétaire de séance : Didier HOULÈS.

Délibération n° 2016/205

| |
|--|
| Infrastructures de communication - Transports - Approbation de l'avenant à la convention avec le SDET pour l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques |
|--|

Rapporteur : Vincent GAREL

Considérant que la Communauté d'agglomération a été lauréate de l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » et que la convention a été signée le 18 novembre 2015,

Considérant que la Communauté d'agglomération souhaite, dans le cadre de l'appel à projet, installer deux stations de charge et leurs accessoires pour les véhicules électriques de son parc automobile,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET) a passé un marché pour l'installation de bornes de recharges au niveau départemental, et que dans ce cadre, la Communauté d'agglomération peut bénéficier des conditions de ce marché,

Considérant qu'un montant de 48 000 € HT pour l'installation de bornes de recharges pour les véhicules électriques a été inscrit dans le projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » et que ces travaux sont subventionnés à hauteur de 50 %,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté n°2016/74 en date du 11 avril 2016 relative à la convention avec le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn pour l'implantation de bornes de recharges pour véhicules électriques,

Considérant que la maîtrise d'ouvrage des travaux sera assurée par le SDET et que cette convention doit être modifiée afin de prendre en compte les travaux permettant la recharge des bus électriques,

L'avenant n°1 à la convention précise la prise en compte des travaux pour permettre la recharge des bus électriques. Les dépenses prévisibles, pour l'ensemble des travaux à exécuter, au titre de l'avenant n°1 à la convention, sont au maximum à 90 000 € HT, soit 108 000 € TTC (au lieu de 48 000 € HT).

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention avec le SDET, joint en annexe à la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer cet avenant.

La Commission « Infrastructures de communication - Développement numérique - Transports », dans sa séance du lundi 5 décembre 2016, a émis un avis favorable.

Le Conseil de la Communauté,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve l'avenant n°1 à la convention avec le SDET, joint en annexe à la présente délibération,
- autorise le Président à signer cet avenant.

Fait et délibéré à Castres, le 12 décembre 2016

Pour extrait conforme,

Le Président,

Pascal BUGIS

